

## **FICHE d'information sur le télé-service *TELESCOPE***

*La TELEprocédure de Surveillance du Commerce et des Opérations sur les Précurseurs pour les Entreprises (TELESCOPE) permet de remplir les déclarations annuelles et de déposer vos demandes d'autorisation d'exportation concernant les précurseurs de drogues.*

**Le site Internet accessible à l'adresse suivante " <https://telescope.finances.gouv.fr> " est destiné à vous permettre d'établir depuis internet et avec les navigateurs les plus courants :**

- la déclaration annuelle des flux relatifs au commerce des produits chimiques listés comme précurseurs de drogues ;
- les demandes d'autorisation d'exportation.

**L'identifiant et le mot de passe du premier accès sont attribués par la MNCPC lors :**

- de la première délivrance d'un agrément ou d'un enregistrement
- d'une première démarche auprès de la MNCPC en vue de déposer une demande d'autorisation d'exportation pour les spécialités de la catégorie 4.

La procédure vous permet ensuite de personnaliser le mot de passe. En ayant accès à TELESCOPE, vous vous engagez à ne pas divulguer ces informations et, en cas de perte ou oubli, à en informer immédiatement la MNCPC

- Par courrier à l'adresse suivante :

**MNCPC**

**Direction Générale des Entreprises /SI**

**67, rue Barbès – BP 80001**

**94201 Ivry sur Seine Cedex**

- Ou par voie électronique en suivant le lien ci-dessous :

<https://precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr/contact>

### ***Bon à savoir :***

- Cet outil est exclusivement destiné à tous les opérateurs français qui exercent des activités dans le domaine des produits chimiques listés comme précurseurs de drogues. Pour la déclaration annuelle, veuillez noter que seul l'opérateur qui effectue son e-déclaration peut consulter l'historique de ces informations.
- Il est également possible de consulter en ligne la documentation juridique et réglementaire relative aux précurseurs de drogues : des outils pédagogiques sont mis à votre disposition, comme un module interactif relatif au contrôle des précurseurs chimiques de drogues.
- Toutes les informations vous concernant ne sont uniquement consultables que de vous. Ainsi vous bénéficiez des informations relatives à votre agrément et/ou à votre enregistrement auprès de la MNCPC, ainsi qu'à vos demandes d'autorisations d'importation et d'exportation.
- TELESCOPE vous permet à ce titre d'exporter vos données sous format Excel.